

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du 1^{er} avril 2022

L'an deux mille deux, le premier avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Patrick BATTANDIER, Gabrielle MAYMARD, Jérôme PASCAL, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

Absents :

Excusés : Edith GUCCINI, Achille AMET,

Secrétaire de séance : Chantal CHASSAN,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et la séance commence.

10 / 2022

Objet : Vote des taux 2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2022.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2022 les taux suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Foncier bâti	34.87%	35.74%
Foncier non bâti	95.72%	98.11%

11 / 2022

Objet : Vote des budgets primitifs du budget principal, du budget du Lotissement Le Bosquet, du budget de l'Atelier Relais et du budget de l'Assainissement, pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2022 au Conseil municipal,

- **Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	883 354.86 €	883 354.86 €
Section d'investissement	777 315.98 €	777 315.98 €
TOTAL	1 660 670.84 €	1 660 670.84 €

- **Budget Lotissement le Bosquet**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	123 373.49 €	123 373.49 €
Section d'investissement	114 490.08 €	114 490.08 €
TOTAL	237 863.57 €	237 863.57 €

- **Budget Atelier Relais**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	31 893.05 €	31 893.05 €
Section d'investissement	35 154.21 €	35 154.21 €
TOTAL	67 047.26 €	67 047.26 €

- **Budget Assainissement**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	39 254.29 €	39 254.29 €
Section d'investissement	33 142.90 €	33 142.90 €
TOTAL	72 397.19 €	72 397.19 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À l'unanimité,

APPROUVE les budgets primitifs du budget principal, du budget du Lotissement Le Bosquet, du budget de l'Atelier Relais et du budget de l'Assainissement, pour l'année 2022

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement / exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour les sections d'investissement,

12 / 2022

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

En raison de leur implication au sein de différentes associations, Monsieur Georges CLUZEL, Madame Marie-France SEILLIER et Madame Marie-Christine COLIN ne sont pas autorisés à prendre part aux débats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

Amicale des sapeurs-pompiers de Millau	46.00 €
Association des parents d'élèves	800.00 €
Association des parents d'élèves - Voyage scolaire	2 000.00 €
Société de chasse de Vezins	76.00 €
Société de chasse du Roucous	76.00 €
Société de pêche de Pont de Salars	150.00 €
Prévention Routière	16.00 €
Entente sportive Vezins/Ségur UHL	1 442.00 €
Téléthon	152.00 €
Club des Bruyères	500.00 €
Cercle généalogique de l'Aveyron	50.00 €
FNACA	200.00 €
ADMR	2 500.00 €
4L Trophy 2022 / O , on ira loin !	800.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €
TOTAL	8 858.00 €

13 / 2022 – Annule et remplace la délibération 09 / 2022 du 10/02/2022

Objet : Création d'un emploi permanent d'Attaché territorial

Le Maire expose que

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de catégorie A en raison des missions de secrétariat de mairie

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps non complet à raison de 28 heures par semaine, pour assurer le fonctionnement général du secrétariat de mairie à compter du 1^{er} avril 2022

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2022,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi / Grade : Attaché territorial,

- ancien effectif :0

- nouvel effectif :1

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-14 ou L.332-8 du Code Général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

14 / 2022

**Objet : Réhabilitation du mur d'enceinte du cimetière du Roucous
Demande de Subvention au Conseil départemental**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du mur du cimetière du Roucous, qui présente de nombreux signes importants de dégradation, et qui menace de tomber.

Ce projet est estimé toutes dépenses confondues à 86 546.08 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues à 86 546.08 € HT.
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Subvention CD 40%	34 618.43 €
Autofinancement de la commune	51 927.65 €
TOTAL Hors Taxes	86 546.08€

- ✓ Sollicite auprès du Conseil départemental de l'Aveyron, l'attribution d'une subvention maximum pour le financement de ces travaux.

15 / 2022

**Objet : Travaux Eglise de Saint Amans du Ram
Demande de Subvention auprès du ministère de la Culture**

Le Conseil municipal de Vezins de Lévézou sollicite auprès du ministère de la Culture, unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (bâtiments de France) l'octroi d'une subvention au titre du Strict Entretien des Monuments Historiques Classés, programme 2022, en vue de travaux d'entretien de l'église de Saint Amans du Ram.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 16 982 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Inscrit au budget de la commune le montant de ces travaux pour lesquels elle sollicite une aide de 40 % du HT auprès du ministère de la Culture.
- ✓ Approuve le plan de financement qui suit :

Plan de financement

Montant des travaux HT	16 982.00 € HT
Subvention ministère de la culture 40%	6 792.80 €
Autofinancement de la commune	10 189.20 €
TOTAL Hors Taxes	16 982.00€

16 / 2022

Objet : Extension du service santé de Vezins de Lévézou Demande de subvention au Conseil départemental

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension du service de santé de Vezins de Lévézou.

Les services d'Aveyron Ingénierie ont établi un projet, estimé toutes dépenses confondues, à **569 875.00 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **569 875.00 € HT**.
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Montant des travaux hors taxes	485 000.00 €
Maitrise d'œuvre hors taxes	60 625.00 €
Divers	24 250.00 €
TOTAL HT	569 875.00 €
Subvention Conseil départemental sollicité : 40%	227 950.00 €
Autofinancement de la commune	341 925.00 €

- ✓ Sollicite auprès du Conseil départemental, l'attribution d'une subvention maximum pour le financement de ces travaux,

17 / 2022

**Objet : Agrandissement de la cuisine centrale de Vezins de Lévézou et achat de matériel
Demande de subvention au Conseil départemental**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'acquisition de matériel et de réaménagement pour agrandir la cuisine centrale de Vezins de Lévézou.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la cuisine de Vezins assure la fourniture des repas des cantines scolaires de Vezins et de Saint Léons, de la résidence multigénérationnelle des Trois Ponts de Vezins, du portage des repas organisé par l'ADMR sur les communes du secteur. L'agrandissement se justifie car la cuisine centrale de Vezins va aussi prendre en charge les repas de la résidence pour personnes âgées de Salles Curan.

Le coût de ces aménagements est le suivant :

Travaux HT	5 040.78 €
Achat de matériel HT	21 800.00 €
TOTAL HT	26 840.78 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Confirme son accord sur le projet présenté et estimé toutes dépenses confondues, à **26 840.78 € HT**.
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Plan de financement

Montant des travaux hors taxes	5 040.78 €
Achat de matériel	21 800.00 €
TOTAL HT	26 840.78 €
Subvention Conseil départemental sollicité : 40%	10 736.31 €
Autofinancement de la commune	16 104.47 €

- ✓ Sollicite auprès du Conseil départemental, l'attribution d'une subvention maximum pour le financement de ces travaux,

18 / 2022

**Objet : Travaux Eglise de Saint Amans du Ram
Demande de Subvention au département de l'Aveyron**

Le Conseil municipal de Vezins de Lévézou sollicite auprès du Conseil départemental de l'Aveyron l'octroi d'une subvention en vue de travaux de l'église de Saint Amans du Ram.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 16 982 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Inscrit au budget de la commune le montant de ces travaux pour lesquels elle sollicite une aide de 20% du HT auprès du département de l'Aveyron.
- ✓ Approuve le plan de financement qui suit :

Plan de financement

Subvention ministère de la culture 40%	6 792.80 €
Subvention département de l'Aveyron 20%	3 396.40 €
Autofinancement de la commune	6 792.20 €
TOTAL Hors Taxes	16 982.00€

19 / 2022

Objet : Mise en place d'une convention pour la livraison de repas à la Résidence Beau Soleil de Salles Curan

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que la cuisine centrale de Vezins assure la fourniture des repas des cantines scolaires de Vezins et de Saint Léons, de la résidence multigénérationnelle des Trois Ponts de Vezins, du portage des repas organisé par l'ADMR sur les communes du secteur.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, la demande de l'association qui gère la résidence Beau Soleil de Salles Curan : « ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE BEAU SOLEIL – AGRBS », qui souhaite que la cuisine centrale de Vezins fournisse les repas de la Résidence Beau Soleil, soit environ 23 repas par jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide de fournir les repas de la Résidence Beau Soleil de Salles Curan.
- ✓ Fixe le prix du repas à 6.50 euros
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention règlementant la fourniture de ces repas, entre la commune et l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESIDENCE BEAU SOLEIL. Cette convention devra prévoir les modalités de fourniture des repas, la révision du prix des repas, etc.

Questions diverses

Soutien à l'Ukraine : les élus ont décidé de participer à l'organisation de la collecte en faveur de l'Ukraine. Une information sera publiée dans la presse.

Appartements locatifs : à la suite des travaux de rénovation des logements au-dessus de la mairie, deux logements sont prêts pour la location : un T3 et un T4. Des annonces seront publiées par le secrétariat de mairie.

PNRGC : M. le Maire présente l'appel à manifestation d'intérêt du PNRGC, afin d'étudier la mise en place d'un projet d'extinction de l'éclairage nocturne sur la commune. Il explique que ce choix pourrait être fait pour un périmètre donné ou sur certains créneaux horaires. Le conseil est intéressé pour cette étude.

M. le Maire présente le projet de groupement de commande initié par le PNRGC pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur bâtiments publics. Le Conseil municipal choisi la variante avec des panneaux d'origine française.

20 ans des résidences de Vezins et Ségur : les résidences ont 20 ans cette année, il faudra réfléchir sur l'organisation de cette manifestation quelle date et quelles animations.

Bibliothèque : en raison des travaux d'agrandissement de la cuisine centrale, la bibliothèque a été déplacée au 1^{er} étage de la résidence, appartement 11.

Animations : Mme Seillier informe les élus des animations qui pourraient se tenir sur la commune cet été.

SIGNATURES

Daniel AYRINHAC, Maire

Chantal CHASSAN, Secrétaire de séance

Observations :

Observations :